



Activités agricoles
Règlement de zonage R 156-2014
Annexe III



- Lots épars
- Zone agricole interdisant les élevages à forte charge d'odeur
- Zone agricole permettant les élevages à forte charge d'odeur

Modifications	
Date	Numéro du règlement

1:75 000
 1 cm = 750 mètres
1 / 1

Système de coordonnées: NAD 1983, MTM6
 Carte réalisée par Étienne Paquet-Moisan
 Chargé de projets en réglementation, MRC de Témiscouata
 Copie certifiée conforme par _____
 directeur général, secrétaire-trésorier
 Version en date du _____